



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

La fiche d'inscription

Fiche de l'enfant

Nom de l'enfant : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Date de naissance : _____
Date d'admission : _____
No d'assurance maladie : _____
Allergie (s) : _____
Données sur la santé de l'enfant : _____

Fiche de la mère

Nom de la mère : _____
Adresse : _____
Téléphone maison _____ Cellulaire : _____
No d'assurance sociale : _____
Adresse courriel : _____



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

Fiche du père

Nom du père : _____

Adresse : _____

Téléphone maison : _____ Cellulaire: _____

No d'assurance sociale : _____

Adresse Courriel : _____

Personne autre que les parents à aviser et autoriser à venir chercher
l'enfant en tout temps et en cas d'urgence

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Lien de parenté : _____

J'autorise par la présente le personnel du camp de jour à effectuer des promenades dans la municipalité en compagnie de mon enfant.

Signature du parent : _____



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

J'autorise le camp de jour à prendre des photos ou à filmer mon enfant.

Signature du parent : _____

J'accepte de faire partie du groupe FACEBOOK du camp de jour afin d'assurer une meilleure communication entre le parent et le service de garde.

Oui : _____ votre nom sur Facebook : _____

Le prestataire du service de camp de jour a le droit de résilier l'entente :

- 1- Lorsque le parent refuse ou néglige de payer les frais de garde.
- 2- Lorsque le parent ne respecte pas les règles de fonctionnement du service.
- 3- Lorsque les ressources du prestataire ne peuvent répondre aux besoins particuliers de l'enfant de façon adéquate ou que le parent ne collabore pas à l'application d'un plan d'intervention préétabli avec le prestataire.

Le prestataire doit donner un avis préalable de deux semaines aux parents avant de mettre fin à l'entente.

Signature du parent

Signature du parent

Signature du titulaire

Date



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

COVID-19 : Quatre directives principales

1. Distanciation physique



Les activités pratiquées doivent assurer un espace de 1 mètre entre les participants de 16 ans et moins et 2 mètres entre le personnel et les participants qui ne résident pas sous le même toit. Dans le contexte de l'accueil de groupes scolaires (classes nature et journées découvertes), il est aussi possible de former des groupes-classes stables en respectant la distanciation physique entre les groupes-classes.

2. Activités extérieures



Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas d'intempéries, en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques



Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches...).

4. Mesures d'hygiène



Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

FACTURATION

*Les conditions de paiements sont de 25\$/jour, soit 125\$/semaine payable en deux versements égaux soit début juin et début août, par chèque ou carte de crédit à la municipalité. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Veillez sélectionner les semaines dont vous avez besoin :

<u>SEMAINE 1</u>	<u>SEMAINE 2</u>	<u>SEMAINE 3</u>	<u>SEMAINE 4</u>
28 JUIN AU 2 JUILLET	5 AU 9 JUILLET	12 AU 16 JUILLET	19 AU 23 JUILLET
<u>SEMAINE 5</u>	<u>SEMAINE 6</u>	<u>SEMAINE 7</u>	<u>SEMAINE 8</u>
26 AU 30 JUILLET	2 AU 6 AOÛT	9 AU 13 AOÛT	16 AU 20 AOÛT
A. Nombre de semaines :			semaines
B. Coût/enfant :			\$
TOTAL À PAYER (A x B) :			\$

CLAUSES GÉNÉRALES

- 1- Chaque enfant doit avoir en sa possession sa crème solaire, son chasse-moustiques et sa bouteille d'eau bien identifiés.
- 2- Chaque enfant devra apporter son lunch (les repas ne sont pas fournis par la municipalité).
- 3- Les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur devront être respectées (ex. : port du masque, lavage des mains, distanciation, etc.).
- 4- Si votre enfant présente des symptômes de la Covid-19, veuillez svp suivre les consignes suivantes :

<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/covid/formation-gestion-cas-covid19-contacts-camp-jour.pdf>

*Le formulaire d'inscription complété doit être envoyé par courriel à : info@sainte-marie-salome.ca